

2023-
2024



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

La chasse cœur de biodiversité

Association agréée au titre de la protection de l'environnement, au service des chasseurs et des territoires de chasse.



SOMMAIRE

Créée le 23 avril 1923, la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime est une association de type loi 1901 qui regroupe les chasseurs, les territoires de chasse (ACCA, AICA, Chasses Privées...), ainsi que l'ensemble des associations spécialisées. Le siège de la Fédération se trouve à St-Julien-de-l'Escap.



Le focus de l'année

04

Mise en avant du pôle petit gibier via le travail effectué sur l'ACCA de Doeul sur le Mignon avec le programme Agrifaune.

06



La Fédération et son évolution

08

1. Enquête économique, sociale et environnementale de la FNC adaptée à la FDC17 10
2. Validation et évolution des adhérents 11
3. Police de la chasse 11
4. Formations 12
5. Communication et évenementiel 14



Les milieux et la faune sauvage

16

1. Aménagement du territoire et suivis techniques 18
2. Suivi de la faune sauvage 20
3. Suivi sanitaire 26



La Cabane de Moins

28

Actualités de La Cabane de Moins, site secondaire, né en 1988 grâce à la volonté de la FDC17 en partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage.

30



LE FOCUS DE L'ANNÉE



Programme Agrifaune sur la commune de Doeuil sur le Mignon :

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'OFB, le programme Agrifaune développe depuis plusieurs années la restauration des bordures de champs sur la commune de Doeuil sur le Mignon.

C'est l'obligation de 2019 de réviser le PLU de Doeuil sur le Mignon dans le cadre de sa politique environnementale, qui a encouragé la commune à mettre en place un programme Agrifaune via des corridors écologiques. La commune a donc sollicité la Chambre d'Agriculture du département afin d'obtenir un accompagnement pour la mise en place d'actions "biodiversité", plus particulièrement autour du volet agricole. C'est après la réalisation d'un inventaire, une restitution auprès des agriculteurs et une recherche de volontaires, que les tests de semis ont été effectués sur ces milieux.

Les programmes Agrifaune qui visent à restaurer les bordures de champs, sont importants pour tout ce qui concerne la biodiversité. En effet, ces restaurations permettent un développement des insectes, alimentation vitale pour la survie des poussins de gallinacés de plaine, c'est-à-dire les cailles, les faisans et les perdrix. Les bordures de champs qui ont été restaurées sur la commune, ne servent pas que pour les espèces gibiers, mais pour toutes les espèces sauvages entre autres : les passereaux, mais également les rapaces qui chassent sur ces zones en particulier, le busard cendré et le busard saint-martin, sont présents sur la commune de Doeuil sur le Mignon.

Grâce à ce programme, une section nature au niveau du foyer rural a même été ouverte. L'objectif futur est que cette démarche soit le plus possible relayée et mise en place sur d'autres parcelles mais également sur d'autres communes.



70

départements sont concernés par le dispositif



Le programme Agrifaune

Les chasseurs français se sont engagés depuis de nombreuses années vers la pratique d'une chasse durable et ont développé de nombreux partenariats avec d'autres gestionnaires de la nature comme les agriculteurs et les forestiers.

Créé en 2006, le programme Agrifaune vise à mobiliser les agriculteurs, les acteurs cynégétiques et les gestionnaires d'espaces agricoles pour développer et mettre en place des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité.

Ce programme a pour but de favoriser la prise en compte de la faune sauvage au sein d'une agriculture productive et économiquement performante, réaliser des opérations de démonstration, promouvoir les références acquises grâce au réseau qui permettent de concilier agronomie, économie, environnement et faune sauvage, ainsi que contribuer au développement durable des territoires ruraux.

Le programme Agrifaune est le fruit d'un partenariat de 4 structures nationales :

- l'Office Français de la Biodiversité (OFB),
- la Chambre d'Agriculture France,
- la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA),
- la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).





LA FÉDÉRATION ET SON ÉVOLUTION

FDC17 CHASSEURS DU CHARENTE-MARITIME

SUIVI SANITAIRE

les missions clés

SAGR

Le suivi sanitaire des chasseurs permet d'assurer la sécurité des chasseurs et de prévenir les risques sanitaires liés à la chasse. Il vise à déterminer les conditions d'hygiène et de sécurité dans lesquelles les chasseurs peuvent pratiquer leur activité de manière sûre et responsable.

SAGR RENFORCE

Le suivi sanitaire est également étendu au niveau régional, avec la mise en place d'un système de suivi sanitaire régional. Ce système permet de suivre l'évolution de la situation sanitaire dans la région et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des chasseurs.

SÉROTHÉOQUE FAUNE SAUVAGE

Le suivi sanitaire est étendu au niveau régional, avec la mise en place d'un système de suivi sanitaire régional. Ce système permet de suivre l'évolution de la situation sanitaire dans la région et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des chasseurs.

AUTRES MODES DE PROSPECTION

Le suivi sanitaire est étendu au niveau régional, avec la mise en place d'un système de suivi sanitaire régional. Ce système permet de suivre l'évolution de la situation sanitaire dans la région et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des chasseurs.



2.1 Enquête économique, sociale et environnementale de la FNC adaptée à la FDC17 :

En 2023, une étude économique, environnementale et sociétale a été menée par la Fédération Nationale des Chasseurs. Les résultats ont été publiés au niveau national et sont consultables sur notre site internet. Au niveau départemental, nous vous livrons quelques chiffres issus des 1304 questionnaires qui ont été analysés par la FNC.

En 2022-2023, 15 405 chasseurs ont validé leur permis en Charente-Maritime. Les femmes représentaient 2,3%. 25 % de nos chasseurs font partie de la classe d'âge des 65-74 ans (2% de plus que le niveau national).

Le profil : 50% de nos chasseurs sont des retraités et 47% exercent une activité professionnelle. Le profil socio-professionnel des chasseurs ayant répondu au questionnaire est varié : 27% sont des cadres, 23% sont des employés, 14% sont des ouvriers, 9% sont des agriculteurs (exploitants et ouvriers), 7% sont des artisans. Il y a également 1% d'étudiant et 1% de personnes déclarées au foyer.

Le lieu de résidence : 84% d'entre eux résident dans des communes rurales, 7% dans des petites villes, 6% dans des centres urbains intermédiaires et 3% habitent dans des communes densément peuplées telles que La Rochelle.

Les mode de chasse et gibiers : 98% des répondants chassent à tir, 11% pratiquent les chasses traditionnelles, 8% la vènerie, 1% la chasse à l'arc et 1% pratiquent la chasse au vol. Contrairement au niveau national, les chasseurs de Charente-Maritime pratiquent plus la chasse du petit gibier de plaine (77% des répondants). Vient ensuite pour 62% les oiseaux de passage, le sanglier pour 46%, le chevreuil pour 44% et le gibier d'eau pour 42%. 34% d'entre eux gèrent les ESOD.

Les motivations : 19% des chasseurs ayant répondu, sont venus à la chasse pour le lien et la complicité avec le/les chiens. 14% sont venus à la chasse pour le partage et la transmission d'une culture et 12 % pour être en contact avec la nature.

Les 3 défis concernant la Chasse pour les 10 ans à venir : Pour le département de la Charente-Maritime, il s'agit de maintenir les modes de chasses traditionnelles, favoriser une cohabitation sereine des activités sur les territoires chassés et améliorer la sécurité.



2.2 Validation et évolution des adhérents :

Lors de la saison 2023-2024, **15 133 chasseurs ont validés leur permis** dans notre département.

9 769 chasseurs ont pris un permis départemental.

5 019 chasseurs ont validé un permis national.

245 nouveaux chasseurs ont validé leur permis de chasser.

100 chasseurs ont pris des temporaires 3 et 9 jours.

La moyenne d'âge reste fixée à 56 ans et 147 femmes ont également pris leur permis.

2.3 Police de la chasse :

Comme chaque année, les personnels assermentés au titre de la police de la chasse, assistés des agents de développement volontaires ont prospecté l'ensemble du département. Sur la saison, près de **278 chasseurs ont été contrôlés et 18 procédures ont été dressées**.

12 timbres amendes.

6 renseignements judiciaires.

27 chasseurs ont fait l'objet d'une procédure.

2.4 Les formations :

La Fédération de Charente-Maritime propose plusieurs formations gratuites pour ses adhérents. Toutes ses formations sont assurées par tous les techniciens de la Fédération. La gestion administrative de ces formations est assurée par le personnel administratif.

Au total, la FDC17 a accueilli durant la saison 2023-2024, 2 706 stagiaires sur 184 jours de formations.



16

personnes formées en 1
journée à la formation
garde chasse particulier.

40

participants (19 filleuls et 21 parrains)
à la formation chasse accompagnée,
via 4 demi-journées.



51

nouveaux piégeurs agréées grâce au 4
formations dispensées (dont 1 scolaire).



19

nouveaux examinateurs via 1 seule journée de
formation à l'examen initial de la venaison.

1933

personnes formées à la sécurité décennale (263
en distanciel et 1 670 en présentiel), réparties sur
les 48 demi-journées.



2.5 Communication et événementiel pour la saison 2023-2024 :

Juillet à septembre

Pendant la **période estivale** 2023, la FDC17 a participé aux évènements habituels tels que :

- la Fête de la chasse à St Hilaire du Bois,
- les Portes Ouvertes de l'Armurerie Sweck à Châtelailleur,
- la Fête de la Terre des Jeunes Agriculteurs de Charente-Maritime à Échillais,
- le week-end de la chasse à Decathlon,
- ainsi que le Carrefour des Communes, de l'AMF, à Saintes.

Décembre

La **semaine de la chasse au Lycée Hôtelier** est une occasion originale de faire découvrir aux étudiants le travail culinaire de la venaison de gibier et aux invités du restaurant d'application, la richesse gustative de ces mets. En 2023, c'est une centaine d'élèves du Lycée Hôtelier qui ont pu assister le 23 novembre et le 11 décembre, aux conférences données par le technicien spécialisé dans les pathologies de la faune sauvage. D'autre part, c'est aussi quarante convives qui ont eu la chance de déguster les plats préparés par les élèves lors du repas annuel de la Fédération. À cette occasion, les officiels ont pu se rencontrer et échanger sur différents sujets tout au long du repas.

Février

Dans le cadre des **journées mondiales zones humides**, la FDC17 a, cette année encore, tenue un stand aux côtés du Département, de la CARA et de Biosphère environnement, le 10 février 2024 à Meschers sur Gironde. L'occasion de valoriser et promouvoir les actions réalisées en faveur des zones humides.

Mars

Pour la première fois, la Fédération a participé à **l'opération « J'aime la Nature Propre »**, le week-end du 15 au 17 mars 2024. J'aime la Nature Propre est une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets dans la nature à l'initiative de la FNC et financé par l'OFB via le dispositif écocontribution. En Charente-Maritime, cette action a réuni 311 participants (dont 26 enfants) sur 13 points de collecte, permettant de collecter 79m3 de déchets. Cette journée de mobilisation environnementale a, une fois de plus, démontré l'importance de l'engagement collectif pour la protection de notre environnement et l'amour que nous portons à notre territoire.

Avril

L'année cynégétique 2023-2024 a surtout été marquée par la célébration du centenaire fédéral. La Fédération a tout d'abord modifié sa traditionnelle **Assemblée Générale** du 27 avril 2024 en invitant à la tribune ses doyennes et doyens pour leur remettre un prix spécial ainsi qu'une médaille et en proposant une vidéo « spéciale 100 ans » mettant en avant un panel de portraits évoquant leur rapport à la chasse.

Juin

La FDC17 a organisé un événement à la hauteur de son âge en invitant tous les adhérents mais aussi le grand public, au siège de la Fédération à St Julien de l'Escap, le dimanche 2 juin 2024, pour une **journée « portes ouvertes »**. Cette journée a été l'occasion de présenter toutes les actions et les missions fédérales. Le public a pu rencontrer les élus fédéraux, les personnels administratifs et techniques pour échanger avec eux sur leur quotidien au sein de la structure. Lors de ces portes ouvertes, la présence de toutes les associations spécialisées, cœur de notre passion, a permis aux visiteurs de mieux comprendre, à travers les nombreux échanges, ce que représente la chasse, qui la pratique et pourquoi. En un seul lieu, toutes les chasses du département étaient rassemblées, toutes les synergies cynégétiques étaient exposées. Au bilan, plus de 1000 personnes ont fait le déplacement sur le site fédéral.

En juin, les adhérents ont également pu découvrir que les **portes du parc** à Saint Julien de l'Escap avaient été remise en état et que la Fédération avait posé une signalétique, qui facilitera l'orientation lors des journées de formations.



Autres

La **promotion des différentes campagnes** de la Fédération a poursuivi son cours avec l'offre de parrainage, l'opération chasse vacances et la formation permis de chasser à 0€. La nouveauté de la saison s'est tournée vers la confection de la plaquette fédérale, disponible lors de nos événements. Un document de présentation intégral de votre Fédération dans lequel vous avez pu retrouver le fonctionnement, l'organigramme, les formations, les modes de chasse du département, ainsi que bien d'autres éléments.

Comme à son habitude, vous avez pu retrouver, tout au long de l'année, les **actualités** de la FDC17, sur son site internet, au sein de l'Agriculteur Charentais, dans la Revue Nationale Chasseur en Nouvelle-Aquitaine, sur sa chaîne YouTube ou encore sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.



3

LES MILIEUX ET LA FAUNE SAUVAGE



3.1 Aménagement du territoire et suivis techniques :



Les contrats faisans

La Fédération compte 820 adhérents territoriaux, dont 613 signataires du contrat de services. Elle a accompagné au sein de ce réseau 317 contrats Faisans de niveau IV à des taux de subvention de l'ordre de 50%. Nous sommes passés à **64% des communes du département en plan de gestion faisans**.



L'aménagement des espaces

Le développement des cultures à gibier et des jachères faune sauvage s'est traduit par **142 contrats passés** avec 125 exploitants agricoles sur 102 territoires de chasse. 8 mairies et 1 Communauté de Commune ont également adhérées à l'implantation de ces aménagements afin d'embellir leurs espaces.

Notre programme Entretien Valorisation de l'Arbre où le Conseil Départemental de la Charente-Maritime apporte depuis 2001 un financement, s'est traduit par **49 km de haies plantées**.



Les embases de pylônes

La contribution à l'aménagement cynégétique avec RTE, s'est poursuivie. La Fédération oriente son investissement sur les communes en "convention petit gibier"; ainsi **54 embases de pylônes ont été aménagées** (plantation d'arbustes + semis de couverts faunistiques), leur entretien étant géré par un technicien de la Fédération.



Les projets Eco-Contribution

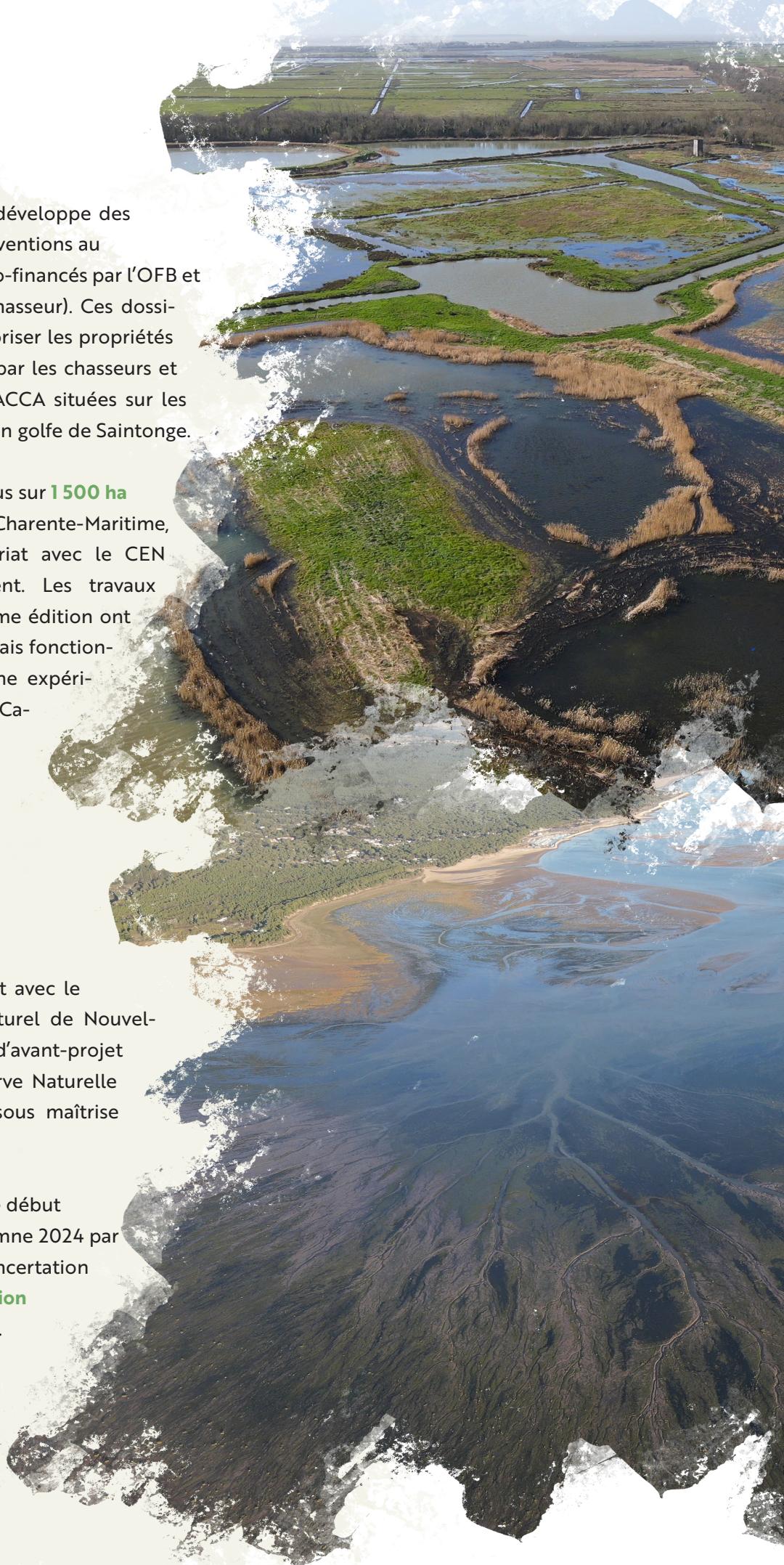
Depuis 2020, la Fédération développe des dossiers de demande de subventions au titre de l'Éco-Contribution, co-financés par l'OFB et la FNC (à hauteur de 15€/chasseur). Ces dossiers pluriannuels visent à valoriser les propriétés acquises en zones humides par les chasseurs et les réserves de chasse des ACCA situées sur les marais de la Seudre et l'ancien golfe de Saintonge.

Ces projets ambitieux étendus sur **1 500 ha de zones humides** de la Charente-Maritime, sont construits en partenariat avec le CEN et Biosphère Environnement. Les travaux d'aménagement de cette 3ème édition ont permis de maintenir des marais fonctionnels et ont donné lieu à une expérimentation sur le site de La Cabane de Moins avec un .

L'avant projet de Bonne Anse

La Fédération, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturel de Nouvelle-Aquitaine, finalise l'étude d'avant-projet pour la création de la Réserve Naturelle Nationale de Bonne Anse sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL.

Cette étude qui a commencé début 2023, est complétée à l'automne 2024 par des compléments dans la concertation et une **perspective de rédaction de l'avant-projet début 2025**.



3.2 Suivi de la faune sauvage : petits gibiers et ESOD

Le suivi des coqs chanteurs

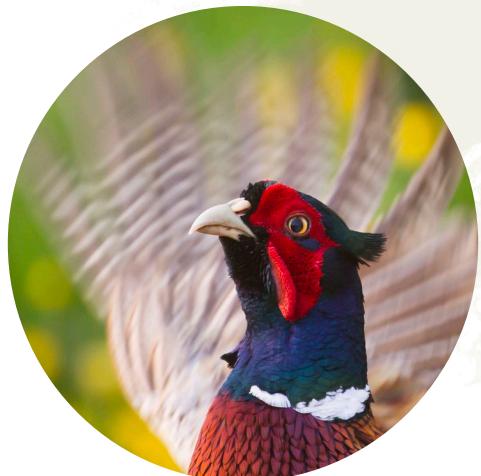
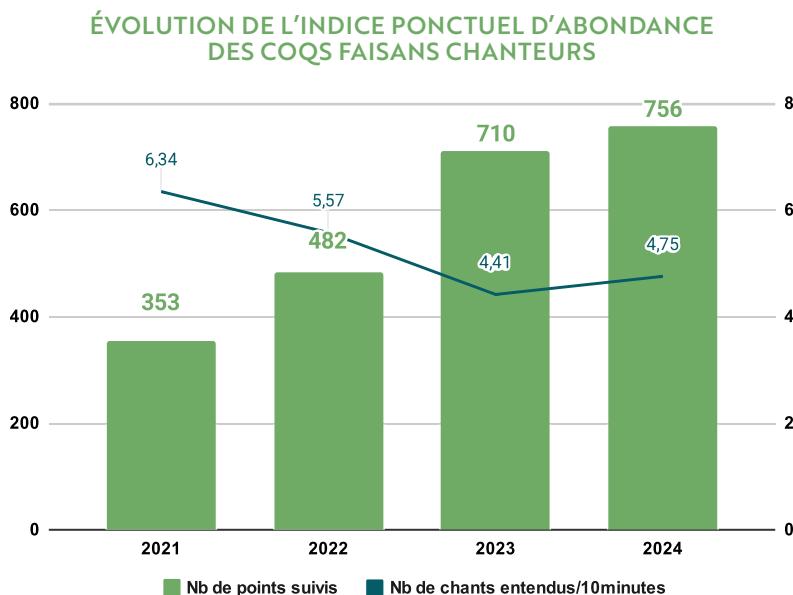
En 2020, la FDC17 a décidé de mettre en place un nouveau protocole de suivi des coqs chanteurs de faisan. Cette méthode permet de mesurer l'évolution de la colonisation de l'espèce dans le temps et dans l'espace à l'échelle d'une unité de gestion. Elle s'appuie sur un échantillonnage et ne permet pas de compter les faisans.

Le département de la Charente-Maritime a été quadrillé en maille de carrés de 2 km de côtés dont la surface correspond à **400 ha**. Le point prospecté se situe normalement au centre de cette maille. Cependant pour des raisons de commodités pratiques, les points ont été redéfinis sur le terrain de manière à être accessibles en tout temps avec un véhicule. Ils ont également été placés à distance de sources sonores parasites préjudiciables à l'écoute des faisans. La période du suivi se fait du 1er avril au 30 avril et l'écoute dure 10 minutes par point. Les points doivent être suivis deux fois

à une semaine d'intervalle à partir du levé du jour jusqu'à 2h après le levé du jour. Il s'agit de compter le nombre de chants différents entendus. Nous tenons à remercier nos **276 bénévoles** qui participent à ce suivi.

Les résultats d'avril 2024 montrent que l'indice ponctuel d'abondance des coqs chanteurs est très variable d'un secteur à l'autre. Sur certain secteur, il devient très intéressant et démontre une très belle installation de l'espèce. L'indice moyen au niveau départemental passe de **4,41 en 2023 à 4,75 en 2024**. Il démontre une dynamique croissante des populations de faisans avec une progression de 8% de l'indice.

Avec **302 400 ha**, la surface prospectée continue également de croître puisqu'on est passé de 710 points de comptage à **756 points en 2024**. La reconquête du faisan sauvage est bien amorcée dans notre département grâce aux efforts des chasseurs.



Les suivis IKA lièvres et renards

473 km ont ainsi été suivis selon la méthode des Indices Kilométriques d'Abondance. La connaissance des variations de populations de lièvres et de renards est à ce prix.

Pour la saison 2023-2024, le taux de rencontre lièvre est de **2,06** (2,26 en 2022-2023) et le taux de rencontre renard est de **0,16** (0,14 en 2022-2023).

Les suivi de l'étude sur les cristallins de lièvre

L'évolution démographique des populations de lièvre dépend beaucoup du succès de la reproduction et notamment de la survie des levrauts. Afin d'observer ce qui se passe à l'échelle départementale, la FDC17 a mis en place une étude en récoltant les yeux des lièvres que les chasseurs prélèvent à la chasse.

Durant la campagne de chasse 2023-2024, plus de **200 chasseurs ont participé à la collecte** des yeux de lièvre. Les échantillons provenaient de trois régions agricoles différentes : le Vignoble d'Archiac, la Saintonge Angérienne et le Marais Poitevin. **237 échantillons ont pu être récoltés** entre la mi-octobre et la mi-décembre auxquels sont venus se rajouter 28 flacons supplémentaires de lièvres prélevés en vénerie. D'autre part, la répartition du sexe ratio des animaux prélevés nous montre que l'on trouve la même proportion de femelles que de mâles dans la nature.

La répartition de la date de naissance des **139 levrauts** démontre une croissance continue du nombre des mises-bas de mars à juillet.

Logiquement, c'est en été que les naissances sont les plus nombreuses, mais on constate aussi que dès le début de l'année, il y a des levrauts qui naissent et survivent aux conditions hivernales. Par ailleurs, l'analyse des cristallins a permis de démontrer que l'année 2023 fut une très bonne année de reproduction chez le lièvre avec **65,60 % de jeunes au tableau de chasse**. La météorologie très sèche a probablement contribué au succès exceptionnel de la reproduction. Quelle que soit la région agricole et quelle que soit la taille de l'échantillon, il n'a pas été relevé de différences significatives en matière de succès de reproduction.

Une première phase d'étude concernait la répartition de l'âge ratio selon l'étude cristallin menée de 1985 à 1990 dans le Vignoble d'Archiac. Sur les 6 années d'étude, à l'époque, nous avions relevé 2 mauvaises années de reproduction et 4 années moyennes. Nous avions également démontré que la nature était inconstante et la reproduction incertaine. Aujourd'hui, il est toujours impossible d'effectuer des prévisions en matière de succès de reproduction chez le lièvre. Seules les analyses à postériori sont possibles, c'est pourquoi la règle de précaution s'impose en matière de gestion cynégétique pour assurer la sauvegarde ce gibier sauvage qui est très sensible aux modifications environnementales.



3.2 Suivi de la faune sauvage : grands gibiers et dégâts

Le suivi des prélevements

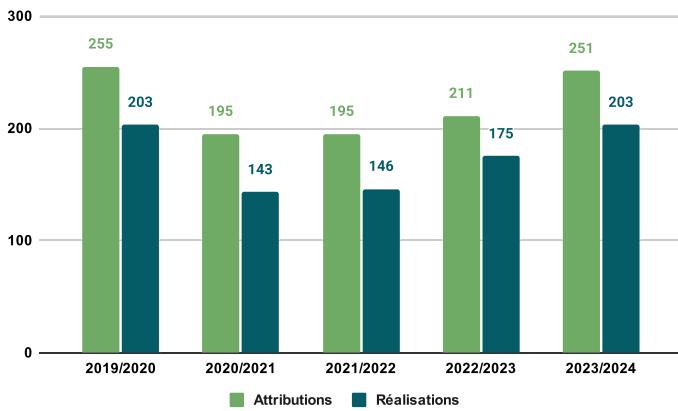
Le suivi des plans de chasse grand gibier constitue toujours le cœur des missions des FDC. Si les populations de cervidés ont connu un développement plutôt maîtrisé, les sangliers ont alors continué leur expansion.

Les réattributions hebdomadaires de bracelets sangliers et le remboursement des dispositifs de marquage non utilisés ont été reconduits pour encourager la pression de chasse.

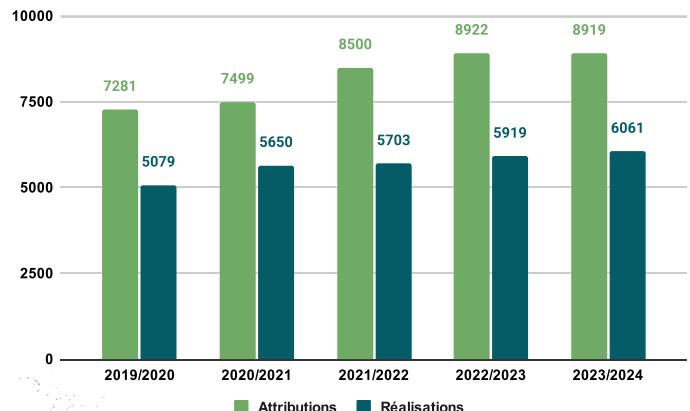
PLAN DE CHASSE CHEVREUIL EN CHARENTE-MARITIME



PLAN DE CHASSE CERF EN CHARENTE-MARITIME

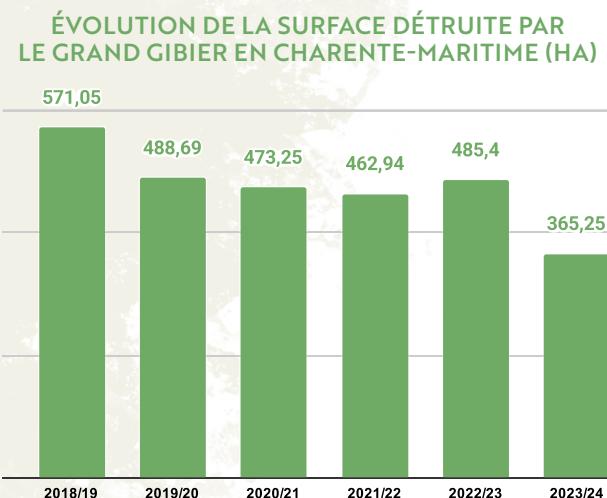
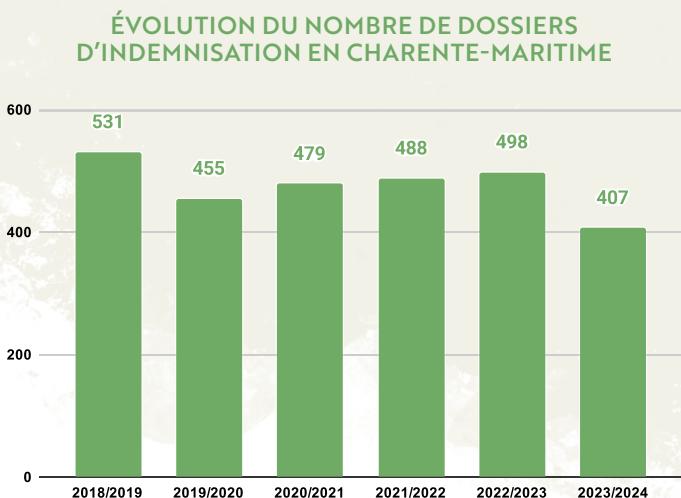


PLAN DE CHASSE SANGLIER EN CHARENTE-MARITIME



Les dossiers dégâts

La Fédération se doit aussi de veiller à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour cela, **148 contrats tricos** permettant aux ACCA et aux viticulteurs de réduire l'impact des dégâts de chevreuils ont été signés. **407 dossiers** traités durant la saison 23-24 sur l'ensemble du département, représentants **365,25 hectares détruits**. Les dégâts sur vigne quant à eux, représente le dépôt de **65 dossiers**.



Indispensable au traitement des dossiers d'indemnisation, la phase d'estimation amiable est menée à bien par une équipe de **11 estimateurs** coordonnés par la Fédération. Cette mission à la fois technique et diplomatique, ajoutée à l'entente entre la Fédération et la profession agricole, ont permis de limiter à moins d'1% le nombre de recours tant sur les plans de chasse que sur les propositions d'indemnisation.

La nouvelle réglementation

Pour rappel, la FNC et l'Etat ont signé un accord en mars 2023. L'État doit verser 80 millions d'euros aux fédérations départementales pour les aider à indemniser les dégâts. Mais en contrepartie de cette somme, les fédérations doivent **diminuer les superficies des dégâts de 30% en 3 ans**. Cet accord a permis de mettre en place une « boîte à outils » pour aider les chasseurs dans cette mission. En Charente-Maritime, comme dans 29 autres départements, **la chevrotine a été accordée aux chasseurs**. Le Préfet a signé l'arrêté autorisant son utilisation avant l'ouverture générale de la chasse. Cette utilisation est bien évidemment réglementée :

- Autorisée uniquement pour le sanglier en chasse collective
- Tir supérieur à 15 m interdits
- Seules autorisées les chevrotines non-liées de 21 grains
- Tir fichant et respecter les angles de non-tir de 30° par rapport à l'élément à protéger

Les chasseurs ont également obtenu **l'extension de la période de régulation du sanglier en avril et mai** à l'affut et/ou à l'approche pour la protection des semis et à titre exceptionnel en battues. Les chasseurs ont 72h pour saisir leurs prélèvements et indiquer s'ils ont utilisé la chevrotine. La FDC17 n'impose pas l'usage de la chevrotine aux ACCA, elle l'autorise seulement. Ainsi, chaque responsable de territoire a le choix de l'utilisation ou non de cette munition en fonction des postes de son territoire au regard des enjeux de sécurité.

Un **arrêté d'agrainage** de dissuasion a également été publié avec différentes mentions.

3.2 Suivi de la faune sauvage : gibiers d'eau et migrants

La palombe

Depuis 2017, Palombes 17 représente les quelques **350 palombières** du département, un mode de chasse spécifique qui fait partie intégrante de notre patrimoine cynégétique. L'association a rapidement rejoint les travaux du GIFS en intégrant le suivi de la migration de plaine de l'oiseau bleu ainsi que le recensement des dortoirs hivernaux.

La phénologie de la migration post-nuptiale 2023 a fait l'objet cette année encore, d'un suivi quotidien depuis 13 palombières participantes. C'est ainsi que **2 936 vols** ont pu être dénombrés totalisant **85 000 oiseaux**. La migration s'est distinguée plus particulièrement sur 5 pics migratoires : 16 au 19 octobre, 22 au 24 octobre, 31 au 2 novembre, 8 au 11 novembre et enfin, du 17 au 18 novembre.



La bécasse des bois

Pour la saison 2023-2024, **242 chasseurs ont utilisé l'application ChassAdapt** et 975 carnets ont été saisis avec au moins un prélèvement. **8 310 bécasses des bois** ont été prélevé en Charente-Maritime, avec le mois de décembre où il y a eu 3 400 individus de prélevés. Cela représente environ 7 bécasses en moyenne par chasseur (ceux qui ont prélevé au moins une bécasse). Seulement **4 809 carnets ont été retournés et saisis**.

Nous vous rappelons que le retour de ce carnet est obligatoire.

Le gibier d'eau

Concernant les prélèvements des chasseurs de tonne, **847 carnets de tonne** ont été retournés à la Fédération. Sur ces 847 carnets, 381 ont été saisis directement sur internet. 175 carnets ont été saisis comme non chassés et 672 carnets ont été analysés. **51 260 individus** (toutes espèces chassables confondues) ont été prélevés. La sarcelle d'hiver arrive en tête avec 20 325 individus prélevés au cours de la saison. Le canard souchet arrive à la deuxième place avec 12 081 individus. Puis viennent les canards colvert, pilet et siffleur. Le classement ne change pas de la saison 2022-2023, cependant, on constate que le canard souchet devient une espèce de prédilection pour nos chasseurs de gibier d'eau.

Pour les limicoles, qui sont prélevés à la passée du matin ou du soir, la bécassine des marais arrive en tête avec **647 individus prélevés**. Puis le vanneau huppé avec 251 individus et la bécassine sourde complète le trio de tête avec 51 individus.



La Fédération gère également le fichier des détenteurs d'appelants destinés à la chasse du gibier d'eau. Pour ce faire, elle tient à jour le fichier départemental comprenant **1 856 détenteurs** ce qui a permis d'informer régulièrement ces derniers sur l'actualité sanitaire et ses conséquences sur l'activité cynégétique. Depuis 2019, la Fédération est reconnue comme organisme agréé pour la délivrance des bagues d'appelants. Pour la saison 2023-2024, ce sont finalement **29 010 bagues fermées et 2 175 bagues ouvertes qui ont été vendues**.

Le suivi des oiseaux d'eau



Pour la 4ème année consécutive, l'étude sur l'hivernage des sarcelles d'hiver au sein des réserves ACCA du marais de Brouage, des marais de la Seudre et des marais de la rive nord de la Gironde, s'est poursuivie avec **15 individus équipés de balises** (dont 6 sur le site de La Cabane de Moins). Plus de **40 000 données** ont pu être collectées cette année encore.

Toujours dans le cadre du programme éco-contribution, **11 sites sont suivis** pour l'hivernage et la reproduction des oiseaux d'eau. Près de **19 000 oiseaux d'eau** (répartis selon 37 espèces) ont ainsi été dénombrés entre septembre et mars soit 18% de hausse d'effectifs. 5 espèces représentent à elles seules 75% des effectifs recensés : par ordre d'importance, le vanneau huppé, la sarcelle d'hiver, le colvert, le souchet et le pluvier doré.



3.3 Suivi sanitaire :

Le suivi sanitaire a continué son développement en 2023-2024.

La Fédération dispose de différents modes de prospections pour la surveillance sanitaire par le biais du réseau SAGIR, où **22 autopsies ont été réalisées** afin de mieux connaître les causes extra cynégétiques de mortalité du gibier.

Cette année, les analyses se sont concentrées, pour les trois quarts des cas, sur le lièvre et le lapin. Les résultats montrent que 15% de la mortalité est d'origine parasitaire, 46% bactérienne, 8% traumatique, 16% virale (en l'occurrence le RHDV-2 qui est la maladie hémorragique du lapin) et les derniers où aucun agent causal n'a été déterminé.

Il est à noter que les analyses nous ont également révélé des cas d'USUTU, virus affectant les populations de Turdidés (grives et merles) et plus rarement les pigeons ramiers.





Sylvatub

Dans le cadre de SYLVATUB, surveillance de la tuberculose bovine au sein de la faune sauvage, **11 blaireaux collectés** sur les bords de route ont été analysés et ont été déclarés négatifs à la bactérie. Dans le cadre de la surveillance programmée, ce sont **224 sangliers et 40 blaireaux qui ont été analysés**, 9 sangliers ont été contrôlés positifs, ainsi que 3 blaireaux.



Influenza Aviaire

Dans le cadre de l'INFLUENZA AVIAIRE, le réseau SA-GIR Renforcé a été moins sollicité cette saison avec **33 signalements auprès de l'OFB/FDC17** concernant 59 oiseaux dont 37 ont pu être collectés. Aucun cas positif n'a été détecté.



West Nile

Dans le cadre du WEST NILE, le réseau a été sollicité par suite de la découverte d'un cas équin en Gironde. La surveillance a été accentué durant la période à risque (période de transmission vectorielle comprise en juin et novembre) et a permis de **collecter 10 oiseaux dont 2 étaient positifs** sur les communes de St Jean d'Angely et Thairé d'Aunis. Pour cette dernière, la découverte s'était réalisée au sein d'un établissement scolaire et a mobilisé l'ensemble des partenaires du réseau SAGIR.



Peste Porcine Africaine

Enfin, dans le cadre de la PPA (Peste Porcine Africaine), **3 sangliers ont été analysés** et ont été déclarés négatifs au virus.

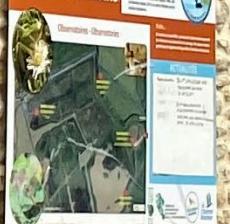


LA CABANE DE MOINS





Pôle-Nature
La Cabane de Moins



Actualités de La Cabane de Moins :

La Cabane de Moins située à Breuil-Magné, au nord de Rochefort, est à la fois une halte migratoire et une zone de reproduction et d'alimentation pour une multitude d'espèces.

Les temps fort de la saison

La saison 2023-2024 sur la réserve a été rythmée par **plusieurs temps forts** :

- En janvier, l'animation sur la gestion de l'eau dans le cadre de la journée mondiale des zones humides a attiré 35 personnes. Cette animation a été réalisée en partenariat avec l'UNIMA.
- Courant février, l'UNIMA a effectué une pose de palplanches afin de stabiliser la digue du grand bassin ayant subi un effondrement.
- Enfin, la période estivale a été marqué par l'ensemble des animations estivales et par la célébration des 50 ans des Espaces Naturels Sensibles.

Les suivis techniques

Le personnel fédéral a poursuivi les **suivis scientifiques** habituels :

- Pour l'**hivernage des anatidés**, une migration normale a été observé jusqu'à la mi-novembre. Courant décembre et sans pour autant observer de refroidissement des températures, les oiseaux sont arrivés en nombre et notamment la sarcelle d'hiver avec des effectifs jamais observés à cette époque de l'année. Les mois de janvier et février ont été plus ou moins stables, pour un mouvement marqué de retour, observé début mars.
- Le **baguage et le suivi de la sarcelle d'hiver** dans le cadre de l'étude sur l'hivernage (programme écocontribution) ont continué. C'est un total de 28 anatidés qui a été capturé durant cet hivernage, soit 25 sarcelles d'hiver et 3 canards colvert. Parmi ces oiseaux 6 sarcelles d'hiver ont été équipées d'une balise. À l'inverse des années précédentes, c'est l'excédent de précipitations automnales qui a rendu très compliqué les opérations de captures.



- La **nidification des oiseaux d'eau** s'est avérée très bonne. Le printemps certes très humide, mais surtout le maintien très haut des niveaux d'eau jusqu'à fin mai, a probablement été responsable d'une telle réussite. À noter le retour du canard chipeau, nicheur, que nous n'avions pas vu depuis 2009, mais également de la sarcelle d'été, pour la 3ème année et de l'échasse blanche, avec un succès reproducteur bien meilleur qu'à l'accoutumée. De plus, le grand cormoran commence à coloniser la haie du canal de Charras faute de place sur les îlots du grand bassin pour établir son nid.
- Concernant le **suivi des reptiles et batraciens**, la convention avec le Centre d'Études Biologiques de Chizé a été signée au printemps 2024.

La gestion du site

La **gestion du site** a poursuivi son fonctionnement traditionnel. La réhabilitation du coteau du Liron est en cours (financement par la commune de Breuil-Magné, par le CD17, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OFB), avec notamment l'inauguration du sentier d'interprétation à la Fête de la nature en mai 2024.

La communication

Enfin, la **communication** de La Cabane de Moins a continué d'être développée à travers la création de nouveaux supports prints et digitaux : tel que la confection de 2 cartes actualisées du site, la création de contenu sur les réseaux sociaux, la réalisation de vidéo et bien d'autres...

Il est à noter que la **fréquentation** estivale est à la hausse, alors que l'accueil des scolaires est cependant en baisse.

En 2024, la réserve a également accueilli et participé aux formations MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques), via 3 sessions organisées par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les animatrices Natura 2000 et l'INRAE.



2023-
2024



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

**SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP BP64
17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX**

05.46.59.14.89

fdc17@chasseurs17.com - www.chasseurs17.com